RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

Assistants de langue française — Fiche-destination 2026-2027

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

- L'accord entre la France et la Pologne a été signé en 2021.
- Chaque année, 2 postes sont proposés.

Conditions d'éligibilité spécifiques à la Pologne	• **Nationalité** : française • **Âge** : entre 20 et 30 ans au 31/12/2025 • **Niveau de langue** : B1 en anglais (une connaissance du polonais permettant de faire face aux situations de la vie quotidienne est appréciée) • **Statuts acceptés** : étudiants • **Scolarité :** ➢ scolarité secondaire effectuée en majorité dans un établissement français (en France ou à l'étranger) ➢ inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français obligatoire • **Niveau d'études et disciplines acceptées :** avoir validé, au moment du dépôt du dossier, **au minimum 3 années d'études supérieures** dans les disciplines suivantes : ➢ Français langue étrangère (FLE) ; ➢ Lettres, Sciences du langage, Linguistique, Sciences de l'éducation, MEEF **si le FLE y est présent**. Les candidatures retenues sont soumises à l'acceptation définitive des établissements. **Il est demandé d'être titulaire d'un M1** (d'une des disciplines ci-dessus) au minimum **au moment de la prise de poste**.
Villes ou régions d'affectation	Régions : Zielona Góra (Lubuskie) ou Białystok (Podlaskie)
Établissements	Universités, département de philologie romane (département de français)
Calendrier	**Publication des résultats :** France Éducation international informera les candidats de la suite donnée à leur candidature **à partir d'avril 2026.** **Durée du contrat :** 9 ou 10 mois (prise de fonctions : 1er octobre 2026)
Temps de travail et de congés	**18 heures par semaine maximum** Congés selon le calendrier scolaire local.

Assistants de langue française Fiche-destination 2026-2027

Rémunération et aides	**Rémunération mensuelle** Environ 2400 PLN net. Soit environ 540 € (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change). **Installation** Les frais de voyage et de nourriture sont à la charge de l'assistant. Selon la ville, l'assistant pourrait bénéficier de l'accès à la location d'une chambre universitaire (à ses frais).
Statut de l'assistant	L'assistant a le statut de salarié (CDD).
Visa	Pas de visa.
Couverture sociale	**La couverture sociale de base est incluse dans la rémunération**. Pour une couverture plus large, l'assistant devra souscrire à ses frais à une assurance maladie / rapatriement avant son arrivée en Pologne.
Accueil et formation	À leur arrivée sur place, une réunion d'accueil est organisée par l'Institut français de Pologne, à Varsovie, afin de présenter la mission, le dispositif, ainsi que les partenaires. Une aide à la formation pourra être mise en place par le pôle éducatif et linguistique de l'IF. En outre, France Éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un module de formation en ligne, gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEi+.
Liens utiles	• Ambassade de France à Varsovie : https://pl.ambafrance.org/ • Institut français de Pologne : https://www.institutfrancais.pl/fr • Réseaux sociaux du programme d'échange d'assistants de langue :
Reconnaissance de l'expérience	À la fin de votre mission, n'oubliez pas de faire remplir l'attestation de services à l'étranger ! Certaines universités, reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site de France Éducation international.
Renouvellement de contrat	Les renouvellements de contrat pour une deuxième année consécutive en Pologne ne sont possibles qu'à titre exceptionnel car la priorité est accordée aux nouveaux candidats.

Assistants de langue française Fiche-destination 2026-2027

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature est un **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Seuls France Éducation international et les instances partenaires décident du choix des étudiants retenus. L'inscription au programme ne conduit pas automatiquement à leur sélection.

Version décembre 2025

Contact : assistant@france-education-international.fr
En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches-destinations ou sur le Robot conversationnel ne seront pas prioritaires.